

COMPTE-RENDU
RÉUNION RÉGIONALE BRETAGNE
TRANSPORT
22 FÉVRIER 2024

PRÉSENTS :

ENTREPRISE	NOM DU PARTICIPANT
TRANSPORTS LAMBEC	Pascal LAMBEC
STG	Florian MESNAGER
ATF	Jérôme SAUDRAIS
LE BELLER	Anthony LE BELLER
PERRENOT LE CALVEZ	Fabrice SOLLIER
STEF	Olivier DESBOIS

ASSISTE À LA RÉUNION : Valérie LASSERRE – LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID

V. Lasserre accueille les participants et leur présente la structure des réunions de région.

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Sur le sujet de l'ADI, se pose la question de l'équipement des camions étrangers et le coût imposé aux transporteurs et logisticiens français qui les mettraient en concurrence déloyale les premiers.

O. Desbois indique la généralisation de la confiscation des clés.

1. TOUR DE TABLE CONJONCTUREL

LAMBEC - L'année 2023 s'est assez bien passé malgré les augmentations salariales, des coûts de matériels grâce à une maîtrise des investissements. L'année 2024 avait bien démarré mais les blocages des agriculteurs ont engendré des pertes d'exploitation et des coûts supplémentaires (péages, kilomètres supplémentaires) pour près de 260 K€. Se recentre sur le métier de la viande pendue.

Regrette le manque de communication entre LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID et le monde agricole pour le sensibiliser à sa dépendance au monde du transport. Evoque par ailleurs la tendance des agriculteurs à solliciter des transporteurs étrangers, moins chers.

A la question de V. Lasserre sur l'interlocuteur à contacter (FNSEA, Jeunes Agriculteurs ou autres), il est préconisé d'organiser une table ronde avec l'ensemble des organisations.

P. Lambec insiste sur l'importance de veiller à ce que le transport ne devienne pas la variable d'ajustement des agriculteurs.

Il évoque également le risque de voir les conducteurs, espagnols ou français, de s'échauffer et d'ouvrir des confrontations physiques avec les agriculteurs.

Evoque également l'impunité des agriculteurs contrairement aux conducteurs quand ils avaient fait grève.

STEF – indique avoir suspendu l'activité au départ du grand ouest pendant une journée entière pour soulager à la fois l'anxiété des conducteurs, le gaspillage alimentaire des marchandises détruites. Souligne les pénalités imposées par la GMS pour cause de retard sans considération des conditions particulières. Évoque une décroissance d'environ 10% de volume. Les enseignes de la GMS s'orientent davantage sur leur MDD au détriment des marques nationales qui souffrent. Les industriels de volaille et de porc ont du mal à écouler leurs marchandises qui sont stockées en congélation et souffrent d'importations de viandes moins chères venues des pays de l'Est. Les recrutements sont toujours difficiles. Le renouvellement de certains matériels est reporté pour cause de coûts et les matériels sont conservés plus longtemps. Déploie le pied de facture sur le GNR.

ATF – évoque la cotation par la Banque de France qui est désormais demandée dans les appels d'offre des industriels ce qui met en lumière la rentabilité en baisse des entreprises qui dépendent souvent du remboursement de la TIPP et de la vente de matériels qui viennent renforcer la rentabilité des entreprises. Évoque les règles d'aménagement du territoire qui pèsent sur les capacités foncières des entreprises logistiques et s'inquiète de l'avenir de la profession. Souligne l'efficacité de la communication de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID autour des blocages liés aux intempéries et aux blocages des agriculteurs. Souligne le rôle que doit jouer les acteurs de la chaîne du froid dans la transition écologique. Souligne la dégradation de matériels (portes cassées). 80% en frigo, frais et surgelé, sans passage à quai.

LE BELLER - 36 personnes. Confirme les difficultés liées aux blocages des agriculteurs et l'attitude peu conciliante de la GMS. Les charges sont en forte augmentation même si les clients se montrent compréhensifs sur les augmentations de salaires bien qu'il trouve que les revalorisations soient applicables plus tardivement pour laisser le temps de les négocier avec les clients. Souligne la concurrence déloyale de certains affréteurs qui répondent à des appels d'offres en frigorifique avec des conditions tarifaires sous valorisées et sans disposer de matériel. 85% activité en agroalimentaire tri-température. Les clients industriels ont fortement réduit leur activité. Les offres de recrutement reçoivent des candidatures mais le recul de l'activité engendre un recul des besoins en recrutement.

STG - son expertise HSE ne lui donne pas de vision sur le marché. Évoque le turn-over important des agents de quai sans formation métier ce qui engendre une augmentation de l'accidentologie. Les volumes sont en recul dans un contexte où les coûts d'exploitation sont en hausse. Les matériels sont conservés plus longtemps avec des incidences sécuritaires.

PERRENOT LE CALVEZ – souligne les difficultés d'adapter l'activité aux messages de blocages liés aux intempéries qui ne sont finalement appliqués. Souligne les difficultés de recruter les

agents de quai. L'actualité du groupe Casino pèse fortement sur les activités du groupe qui doit s'adapter à la réorganisation et la vente du groupe.
Les coûts des matériels en forte augmentation engendre une conservation plus longue ce qui pénalise les recrutements et peut susciter des pannes.
Avant les blocages, l'activité des mois de janvier et février s'annonçait bien.

Certains sites clients ont été bloqués ainsi que certains sites du groupe. Un camion a été vidé par des agriculteurs.

V. Lasserre évoque le recensement des impacts financiers des blocages afin de permettre de communiquer sur les conséquences financières de la crise.

2. SUJETS D'ACTUALITÉ

a. Accueil des conducteurs

V. Lasserre évoque le projet.

J. Saudrais souligne la dégradation engendrée par les conducteurs eux-mêmes et préconise que les syndicats de conducteurs soient sensibilisés au sujet.

Il est évoqué les agressions et vols dont sont victimes les conducteurs (gazage dans les cabines).

P. Lambec et Perrenot évoquent les dépôts mis en place sur le territoire pour permettre aux camions d'être sécurisés.

Ils évoquent également la difficulté de trouver des prises électriques sur les parkings pour permettre aux camions frigorifiques de biberonner.

b. GT Ôfroid

Rediffuser les fiches.

Manuel conducteur frigorifique à rédiger par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID. P. Lambec évoque les travaux AFTRAL et Abskill pour déployer une formation complémentaires à la FCO spécifique au frigorifique.

c. Palettes

V. Lasserre rappelle les actions menées.

P. Lambec confirme l'importance du sujet. Se faire aider par la CARSAT ?

En Allemagne, les palettes font partie de l'envoi.

d. GNR

P. Lambec évoque la consommation de GNR pour refroidir les F&L qui sortent du champs.

Un courrier à FCD et ANIA est à diffuser pour leur rappeler l'obligation d'accepter le pied de facture.

e. Jours fériés

V. Lasserre informe sur la démarche de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID auprès des chargeurs pour leur recommander de ne pas travailler le mercredi 8 mai.

Elle évoque par ailleurs la démarche des chargeurs en sec pour obtenir une dérogation de circuler en sec.

Si les camions déchargent le mercredi soir, ils pourraient avoir des difficultés à recharger le jeudi si les plateformes sont fermées.

Toutes les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, dans les bureaux ou à l'extérieur, se tiennent dans le cadre du strict respect des règles de la concurrence.

Ainsi, elles ne font aucun cas l'objet

- d'entente ou d'accord sur des prix ou des pratiques commerciales qui limiteraient l'accès du marché à d'autres acteurs
- de répartition du marché entre les participants aux réunions
- de toute discussion qui viendrait enfreindre les règles fixées par le livre IV du code du commerce, ou les articles 101 et 102 du traité du fonctionnement de l'Union européenne.

Les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID font l'objet d'un ordre du jour, d'une feuille de présence qui est émargée par tous les participants et d'un compte rendu écrit.

La signature de la feuille de présence vaut acceptation des règles ci-dessus.

Les organisateurs de réunions LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui se tiendraient en dehors de la présence d'un représentant de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID sont invités à respecter ces procédures et sont responsables de propos qui pourraient être tenus contrairement aux règles ci-dessus.

Tout participant à une réunion qui enfreindrait les règles ci-dessus sera invité à quitter immédiatement les locaux ou la réunion.